

SÉANCE DU 03 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CURUTCHARRY Antton, Maire

Etaient présents : Mme AIRE Paxkalin, M. ALFARO Gexan, M. BIBES Jean Paul, M. CHERBERO Betti, M. CLAUZEL Sébastien, Mme CROUSPEYRE Cécile, M. CURUTCHARRY Antton, M. ETCHEVERRIA Pantxo, Mme ETCHEVERRY Odile, Mme EZCURRA Gemma, Mme GOUFFRANT Sylvie, M. ITHURBURUA Daniel, M. LANDACHOCO Philippe, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MORTALENA Elisabeth, Mme OÇAFRAIN Diane, M. OÇAFRAIN Jean Paul

Absent(e)s:

Procuration(s) : Mme BIDART Leire à Mme AIRE Paxkalin

Était excusé :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BIBES Jean Paul

Date convocation : 28 mai 2026 - Date d'affichage : 28 mai 2026

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).- NOMENCLATURE 5.3

Le Maire rappelle que la Commune est membre de la Communauté d'Agglomération Pays basque qui est un EPCI à fiscalité propre unique. Dans ce cadre, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est mise en place et la Commune y est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant pour siéger à la CLECT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Délégué titulaire : candidature de Mme Sylvie GOUFFRANT
- Délégué suppléant : candidature de M. Antton CURUTCHARRY

Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

En application de ces dispositions, sont nommés délégué titulaire Mme Sylvie GOUFFRANT et délégué suppléant M. Antton CURUTCHARRY, pour représenter la Commune à la CLECT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 064-216404772-20260603-D202647-DE

S²LO

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Anton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 19

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 08/06/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 08/06/2026